

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Batna2



Faculté des Lettres et Langues Etrangères
Département de français

SYLLABUS

Semestre : 01

Année universitaire : 2021-2022

Unité d'enseignement : Fondamentale

Matière : Théories linguistiques

Mode d'évaluation : (Continu : 50% // Examen : 50 %).

Option : Littérature & approches interdisciplinaires (L.A.I)

Crédits : 06

Coefficient : 03

Enseignante :

➤ Nassima KHENDOUDI (E-mail: n.khandoudi@univ-batna2.dz)

1. Compétences visées :

1. Faire un rappel sur les notions de bases de la linguistique saussurienne.
2. Permettre aux étudiants de comprendre les divergences et la complémentarité entre linguistique et grammaire.
3. Permettre à l'étudiant de compléter sa formation de la 1^{ère} année licence, en proposant un programme assez riche puisqu'il lui permet de comprendre les différentes étapes et théories réalisées après l'école saussurienne.
4. Étudier les différentes écoles postsaussurienne
5. Donner l'occasion aux étudiants de réaliser l'étendue de cette discipline dans des domaines divers en l'occurrence les sciences du langage.
6. Démontrer aux étudiants le passage de la linguistique de la langue vers la linguistique de la parole.

2. Contenu à enseigner :

I/DE LA GRAMMAIRE À LA LINGUISTIQUE

1. Naissance de la grammaire
 - Les hindous
 - Les phéniciens
 - Les grecs
 - Les alexandrins
 - Les romains
 - Le moyen-âge
 - La grammaire de Port-Royal
 - La grammaire traditionnelle
 - La philologie
 - La grammaire comparée
 - La linguistique historique

II/DE LA LINGUISTIQUE AUX SCIENCES DU LANGAGE

III/LA LINGUISTIQUE MODERNE & LE STRUCTURALISME

1. La révolution saussurienne
2. Les distinctions fondamentales

***Le signe linguistique et ses caractéristiques**

I-Langue & parole

II-Diachronie & synchronie

III-Rapport syntagmatique & paradigmatic

***Distinction entre grammaire & linguistique**

IV-La linguistique Européenne

***Le cercle de Prague**

***L'école de Copenhague**

V- La linguistique Américaine

***Edwar Sapir (Le mentalisme)**

***Leonard Bloomfield (Le mécanisme-le béhaviorisme)**

II-LA LINGUISTIQUE DE LA LANGUE

1. Le structuralisme

2. Les différentes écoles structuralistes

3. LE STRUCTURALISME EUROPEEN

***Le fonctionnalisme d'André Martinet**

***La glossématique de Louis Hejlslev**

***La syntaxe de dépendance de Lucien Tesnière**

4. LE STRUCTURALISME AMERICAIN

***La syntaxe distributionnelle de Léonard Bloomfield**

***La syntaxe générative & transformationnelle de Noam Chomsky (GGT)**

III-LA LINGUISTIQUE DE LA PAROLE

I-L'ENONCIATION

1. L'énonciation selon Emile Benveniste

2. L'énonciation selon C.K-Orecchioni

3. L'énonciation selon Dominique Maingueneau

4. Distinction entre énoncer/énonciation/énoncé

5. La situation de communication

6. La situation d'énonciation

II-L'ANALYSE DU DISCOURS

1. Définition du discours
2. Différentes dichotomies
3. Les caractéristiques d'un discours
4. Définition de l'analyse de discours

III-LA LINGUISTIQUE TEXTUELLE

1. Définitions
2. Le rapport entre texte et discours
3. Les grandes notions de la linguistique textuelle
 - 3.1. La cohésion
 - 3.2. La cohérence
4. La progression thématique
 - 4.1. La progression à thème constant
 - 4.2. La progression à thème linéaire
 - 4.3. La progression à thème divisé

IV-LA PRAGMATIQUE

1. Définition
2. Objet de la pragmatique
3. Contexte & cotexte
4. Les actes de langage (Austin & Searl)
5. Classification
 - 5.1. Acte locutoire
 - 5.2. Acte illocutoire
 - 5.3. Acte perlocutoire

3. Bibliographie indicative (Ouvrages et articles disponibles et accessibles par les étudiants) :

- Anne Reboul et Jacques Moeschler : la pragmatique aujourd'hui, Editions du seuil, Paris, 1998.
- Ferdinand De Saussure : Cours de linguistique générale, Editions Talantikit, Béjaia, 2002
- Gilles Siouffi et Dan Van Raemdonk : 100 fiches pour comprendre la linguistique, Editions Bréal, Paris, 1999.
- Jacques Moeschler et Antoine Auchlin ; Introduction à la linguistique contemporaine, Editions Armand Colin, Paris, 2009.
- Jean Dubois ; Dictionnaire de linguistique, Librairie Larousse, Paris, 1969.
- Martine Bracops : Introduction à la pragmatique, Edition De Boeck Duculot, Bruxelles, 2010.
- Marie-Anne Paveau et Georges-Elia Sarfati : Les grandes théories de la linguistique- De la grammaire comparée à la pragmatique-, Editions Armand Colin, Paris, 2003.
- Nathalie Garric et Frédéric Calas : Introduction à la pragmatique, Hachette livre, Paris, 2007.
- Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaeffer : Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Editions du Seuil, Paris, 1999.
- Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau : Dictionnaire d'analyse du discours, Editions du Seuil, Paris, février 2002.
- Philippe Monneret : Exercices de linguistique, Presses Universitaires de France, Paris, 1999.

4. Évaluation :

Contrôle des connaissances	Pondérations (%)
Examen final	50%
Travaux dirigés	/
Travaux pratiques	/
Présence et participation	10%
Micro-interrogations	40%
Projets de cours	/
Exposés	/
Devoirs à domicile	/
Autres (à préciser)	/
Total	100%

MASTER I // SEMESTRE I // PROMOTION : 2021.2022

MATIERE : THEORIES LINGUISTIQUES

OPTION : LITTERATURE & APPROCHES INTERDISCIPLINAIRES

ENSEIGNANTE : MME NASSIMA KHENDOUDI

I. De la grammaire à la linguistique

Naissance de la grammaire

Les origines de la linguistique remontent, en effet, aux spéculations des philosophes de l'Antiquité, en commençant par une étude des différentes « **parties du discours** », en vue d'unifier les catégories de la grammaire et de la logique. L'interprétation des textes écrits fut, quant à elle, une tâche importante, et joue, de ce fait, un rôle prépondérant dans l'histoire de la linguistique. De Platon et des Sophistes, jusqu'au XXe siècle, il y a eu tout au long de cette période un grand nombre de grammairiens capables d'une pensée originale :

- **Les Hindous**

Les premières réflexions sur la langue sont attribuées à **Panini**. Ce dernier fut le premier grammairien et le plus célèbre pour ses travaux qui portaient sur le **Sanskrit** « langue sacrée de l'Inde ». Sa tâche consistait à protéger la langue religieuse qui devait rester intacte et efficace.

- **Les phéniciens**

Ce sont les inventeurs de l'alphabet, composé seulement de consonnes.

- **Les Grecs**

Les grecs ont été les premiers à utiliser une écriture réellement alphabétique, en reprenant le système consonantique phénicien et en y ajoutant leur propre système vocalique. C'est leur alphabet qui a donné naissance à l'alphabet latin, puis aux alphabets gothiques et slaves. Ils ont posé les bases d'une véritable grammaire par leurs travaux sur les différentes parties du discours : « **le Nom, le verbe, la conjonction, l'article, l'adverbe, le participe, le pronom et la préposition** ».

Tous les mots grecs ont été classés selon les catégories du cas, du genre, du nombre, du temps, de la voix, du mode...etc. leur grammaire sera traduite dans toutes les langues.

- **Les alexandrins**

C'est à Alexandrie qu'a été établie de façon définitive la grammaire traditionnelle, telle que nous la concevons aujourd'hui.

- **Les romains**

Ils ont toujours été considérés comme les élèves des grecs, les aristocrates romains ont adopté avec enthousiasme la culture et les méthodes d'éducation grecque et leurs enfants apprenaient à parler, à écrire et à lire le grec aussi bien que le latin. Au 6^{ème} siècle paraissaient des études sur les sons, la syllabe, la prosodie et sur les mots en tant que parties du discours. Ils ont travaillé sur les fautes, le bon et le mauvais style, en identifiant la grammaire comme étant « **l'art de bien parler et de bien comprendre les poètes** ».

- **Le moyen âge**

Cette période est appuyée sur les idées d'Aristote et les pères d'Eglise, en apprivoisant les principes de la foi catholique. Leur objectif était d'établir un système intellectuel cohérent.

- **La grammaire de Port-Royal**

Sur ce point le progrès viendra de la grammaire de **Port-Royal (1660)** rédigée par **Antoine Arnauld (1612-1694)** et **Claude Lancelot (1615-1695)**. Cette grammaire est une tentative d'appliquer la logique à l'étude de la langue tout en tenant compte de l'usage qui apparaît comme "*arbitraire et capricieux*" Arnauld et Lancelot veulent raisonner la grammaire c'est-à-dire fournir des explications logiques aux phénomènes linguistiques. Pour ces deux grammairiens, l'idéal est de parvenir à des règles qui vaudraient pour toutes les langues: "pour que les hommes puissent communiquer, il faut qu'ils aient une grammaire générale.....la pensée de l'homme est universelle." Selon ces derniers "la parole doit imiter l'esprit humain parce que la structure de la langue est universelle, elle reflète la structure de l'esprit humain".

- **La grammaire traditionnelle**

En effet, la grammaire se prête à une importante polysémie puisque, tout au cours de son développement, elle ne cesse de recevoir des significations multiples voire diverses suivant les tendances dont elles émergent. C'est pour cette raison, il est difficile de prendre l'appui sur une seule définition donnée.

La grammaire est reconnue, dans le vieux Littré, comme «l'art d'exprimer ses pensées par la parole ou par l'écriture d'une manière conformes aux règles établies par le bon usage».

Ainsi, de la définition reformulée, nous avons deux termes, «art» et «bon», qui nous fait entendre qu'auparavant la grammaire était loin d'être objectif voire scientifique. Et cela dû à la démarche basées sur des jugements ; elle discrimine ce qui est bon de ce qui ne l'est pas en se référant à des règles établies à partir de ce qui est partagée dans la société et reconnues comme un usage privilégié. Donc, l'objectif de la grammaire est cerné dans le fait d'examiner l'adaptation de la production langagière aux règles établies.

- **La philologie**

A la fin du 18^{ème} siècle, est née, en Allemagne, la philologie, l'objet de cette science (historique) est la connaissance des civilisations passées et ceci grâce aux documents écrits qu'elles nous ont laissés. Ces derniers nous permettent de comprendre et d'expliquer ces sociétés anciennes. (Dictionnaire français Larousse).

A partir de 1977, **Friedrich August Wolf** est l'initiateur de ce mouvement, pour lui la langue n'est pas l'unique objet de la philologie, qui veut fixer, interpréter et commenter les textes.

Cette étude philologique des textes va donner naissance à la comparaison des langues. La découverte, à la fin du 18^{ème} Siècle (1816), du "Sanskrit", ancienne langue sacrée de l'Inde, fait apparaître, avec une évidence aveuglante, l'apparement du latin, du grec, du persan et du sanskrit. Ainsi apparaît la philologie comparée ou la linguistique comparative et historique. Le créateur de cette discipline est l'allemand **Franz Bopp** (1791-1867).

Dès la fin du 18^{ème} Siècle et toujours avec le même but de découvrir des familles de langues ; on se penche sur l'étude de l'évolution des langues, on s'intéresse à leur histoire.

« La science qui s'est constituée autour des faits de langue est passée par trois phases successives avant de connaître quel est son véritable objet. (.../...) la **grammaire** (.../..) vise uniquement à donner des règles pour distinguer les formes correctes des formes incorrectes.

Ensuite parut la **philologie** (.../...) qui veut avant tout fixer, interpréter, commenter les textes ; cette première étude l'amène à s'occuper aussi de l'histoire littéraire, des mœurs, des institutions, etc. Partout elle use de sa méthode propre, qui est la critique. Si elle s'occupe de questions linguistiques, c'est surtout pour comparer des textes de différentes époques, déterminer la langue particulière à chaque auteur, déchiffrer et expliquer des inscriptions rédigées dans une langue archaïque ou obscure.

Mais la critique philologique est en défaut sur un point : elle s'attache trop à la langue écrite et oublie la langue vivante.

- **La grammaire comparée**

La troisième époque commença lorsque l'on découvrit que l'on pouvait comparer les langues entre elles. Ce fut l'origine de la philologie comparative ou **grammaire comparée** ». (F de Saussure, 8 : 2002).

Vers 1875 se forme à Leipzig un groupe de jeunes linguistes (**K.Brugmann et H.Osthoff**) qui prennent le nom de **Néo-Grammairiens** et dont les thèses poussent à l'extrême certains aspects de la linguistique historique. Ils posent le caractère absolument nécessaire des lois phonétiques et affirment l'aspect essentiellement historiciste de la linguistique. Grace à eux, on ne vit plus dans la langue un organisme qui se développe par lui-même, mais un produit de l'esprit collectif des groupes linguistiques. (F de Saussure, 10 : 2002).

II-De la linguistique aux Sciences du langage

Pour faire face à la complexité du langage, ce dernier ne pouvait être étudié uniquement en prenant en considération le système qui est la langue. La linguistique est définie comme science dédiée à l'étude scientifique du langage humain, au fil des temps elle est passée aux Sciences du langage regroupant toutes les spécialités consacrées à l'étude du langage. La participation et la contribution de certaines disciplines connexes afin d'arriver à étudier le langage de tous ses angles.

A cet effet, les Sciences du langage (SDL) regroupent plusieurs spécialités : la phonétique, la phonologie, la syntaxe, la sémantique, la pragmatique, sans oublier les domaines nés de la rencontre entre la linguistique et des sciences humaines : psycholinguistique, sociolinguistique, neurolinguistique.....

III-La linguistique moderne & le structuralisme

La révolution saussurienne

Le père fondateur de la linguistique moderne est le grand savant suisse Ferdinand De Saussure (1857-1913). Naissance à Genève en 1857 et mort dans la même ville 56 ans plus tard, en 1913 ; Etudes secondaires classiques et grand intérêt pour deux disciplines, la chimie et la grammaire. En 1878 à 21 ans, il publie pour l'Université un "*Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*". Officiellement, il enseigne la grammaire comparée, écrit quelques articles, mais ne publie aucun ouvrage général sur sa spécialité.

Dans les dernières années de sa vie, il fait une série de trois cours de linguistique générale (1906-1907, 1908-1909, 1910-1911).

La matière, de ces trois cours auxquels Saussure n'avait pas eu de temps de donner une forme définitive, est rassemblée par deux de ses disciples et admirateurs, Charles Bally et Albert Sechehaye, qui au prix d'un travail énorme et difficile, réussissent à l'organiser et à en faire une publication en un seul livre dès 1915 c'est le « *Cours de Linguistique Générale* » https://fr.wikipedia.org/wiki/Ferdinand_de_Saussure

Depuis, cette œuvre est devenue un des points de départ quasi-universel de la réflexion en sciences humaines. Elle constitue en fait, un passage épistémologique obligé et à partir d'elle vont se développer plusieurs écoles que l'on qualifie de *structuralistes*.

Saussure a été le premier à mettre en évidence l'importance de la notion de structure (**C'est l'organisation d'un système qui fonctionne selon des lois et, qui se conserve par le jeu même de ces lois**) au niveau de la linguistique et aussi le premier à établir un certain nombre de distinctions fondamentales qui constituent aujourd'hui la base de la linguistique contemporaine.

LES DISTINCTIONS FONDAMENTALES

I-LANGUE & PAROLE

A - Le langage

Il est pour Saussure « la capacité spécifique à l'espèce humaine de communiquer au moyen de signes vocaux ou langue mettant en jeu des opérations psychologiques, physiologiques et auditives. Il caractérise l'homme en général en tant que faculté » (C.L.G, 2002 :13)

B- La langue

Au sens le plus courant « la langue est un instrument de communication, un système de signes vocaux propre aux membres d'une même communauté ». Elle est isolée de l'ensemble hétérogène du langage, «Un produit social de la faculté du langage », « est un contrat collectif auquel tous les membres d'une même communauté doivent se soumettre s'ils veulent communiquer ». C'est un système dont les éléments constitutifs sont considérés non comme un agrégat, mais comme un ensemble d'unités qui ont entre elles des relations telles que chacune se définit par la relation qu'elle entretient avec les autres. **Pour Saussure, le Cercle de Prague et les Structuralistes américains la langue** « est un système de relations, un système de signes obéissant à des règles spécifiques ». (CLG, 2002 : 14).

C- La parole

La parole est un acte individuel et particulier, elle caractérise l'individu en tant qu'acte.

On peut donc maintenant bien discerner la différence entre les termes langue, langage et parole.

Le **langage** est la faculté générale propre à tous les hommes d'exprimer leurs pensées par des signes. La **langue** est le code linguistique propre à telle ou telle communauté (comme le français, l'anglais, l'allemand ...). La **parole** est l'appropriation par un individu de cette faculté naturelle par tel ou tel code culturel. (CLG, 2002 : 15)

Il y a donc le langage, il y a des milliers de langues, et il y a sur terre plus de sept milliards de paroles.

- Le signe linguistique & ses caractéristiques

Le signe linguistique est l'unité de base de l'analyse linguistique, « *il est la plus petite unité ayant un sens et un son dans un code donné* », c'est aussi une sorte de médaille à deux faces. « *Le signe linguistique unit non une chose et un son, mais un concept et une image acoustique* » **C.L.G., P. 86.**

- Le caractère arbitraire mais nécessaire pour la communication
- Le caractère linéaire du signifiant
- Mutabilité et Immutabilité du signe linguistique
- Le caractère différentiel du signe linguistique

II-DIACHRONIE & SYNCHRONIE

Cette distinction permet dans quels cadres l'étude doit ou peut être envisagée. A partir des études et analyses, on a tiré l'idée que la langue n'est pas une simple somme d'éléments juxtaposés, mais elle est un système de relations. C'est cette idée que Saussure va exprimer dans sa fameuse comparaison entre la langue et la partie du jeu d'échecs.

Selon la linguistique historique, pour comprendre l'état d'une langue il fallait comprendre l'histoire ou encore l'évolution, cette dernière étudie les faits linguistiques à travers le temps, c'est ce que Saussure appelle **diachronie**.

Cependant de même que dans un jeu d'échecs il est inutile de connaître les coups passés, de même pour décrire une langue le point diachronique est secondaire. Saussure réclame, que l'on adopte une attitude examinant les faits dans leurs simultanités en même temps, de manière synchronique.

La langue se caractérise donc par une dualité, elle s'organise selon deux axes : axe des simultanités, c'est-à-dire l'axe sur lequel s'organisent les unités linguistiques appartenant à une tranche de temps (**Synchronie**) et l'axe des successivités sur lequel les unités sont envisagées du point de vue de leur enchaînement dans le temps (**Diachronie**).

La langue présente donc un aspect évolutif et un aspect statique qui conduisent à deux approches : le **linguistique synchronique** : étudie tout ce qui a trait à l'aspect statique ; étudie

la langue à un moment donné de son évolution et la **linguistique diachronique** : étudie les changements que le temps fait subir aux unités linguistiques, c'est-à-dire l'évolution de la langue.

III- LES RAPPORTS : SYNTAGMATIQUE & PARADIGMATIQUE

Selon Saussure, dans le système qui est la langue, il n'y a que des différences ; dans ce cas on peut dire qu'un système linguistique est une série de différences de sons associée à une série de différences d'idées. A partir de là, nous dirons que tout le mécanisme d'une langue repose sur des rapports de deux sortes : syntagmatique et associatif.

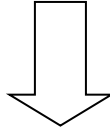
Dans l'axe syntagmatique : la valeur d'un signe est due aux contrastes avec ce qui le précède et ce qui le suit. Dans l'axe associatif (paradigmatique) : un terme s'oppose à ceux avec lesquels il a quelque chose en commun et qui n'apparaissent pas dans le discours précisément parce que lui apparaît.

Distinction entre grammaire & linguistique

Grammaire	Linguistique
1. Fondée sur la logique	1. Scientifique
2. Dédutive	2. Inductive
3. Prescriptive	3. Descriptive
4. Normative	4. Explicative
5. Subjective	5. Objective
6. Arbitraire	6. Fondée sur l'observation

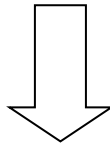
La linguistique européenne

• Le Cercle de Prague



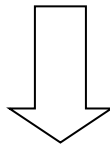
Représentant de la linguistique fonctionnelle (**André Martinet**)

La langue a une fonction, une finalité ↔ La communication
Cercle d'étude à Prague en 1926 (1^{er} Congrès International de Linguistique)



Présence de plusieurs linguistes de différentes nationalités :
André **Martinet**, Lucien **Tesnière**, Emile **Benveniste** et la participation de trois
linguistes Russes : **Karcevsky**, **Jakobson** et **Troubetzkoy**

• L'Ecole de Copenhague



L'application à la lettre de la vision saussurienne

Brondal (1887-1942)

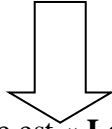
L'influence de la vision traditionnelle
dans ses travaux.

Hjelmslev (1889-1965)

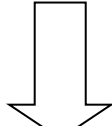
La théorie de la glossématique

La linguistique américaine

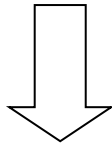
- **Edward Sapir** (1887-1939)



Son célèbre ouvrage est « **Le langage** » écrit en **1921**

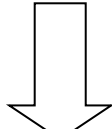


IL a adopté une attitude **mentaliste**

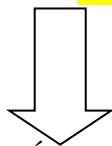


L'école Bloomfieldienne donne le nom de mentalisme à l'attitude des linguistes qui définissent les unités linguistiques et les règles de combinaisons par leurs significations (définies empiriquement et de manière intuitive).

- **Leonard Bloomfield** (1887-1949)



Mécaniste ou encore **Béhavioriste** ou **Antimentaliste**



La conception de Bloomfield se résume en termes de stimulus et de réponse, dans le schéma célèbre : **S-r-s-R.**

II-LA LINGUISTIQUE DE LA LANGUE

Le structuralisme

Après Saussure, on appellera structures les relations constitutives du système. Ce terme a donné naissance au mouvement structuraliste, qui débordera de la linguistique vers les autres sciences humaines.

Le structuralisme linguistique considère que le système prime sur les éléments. Les relations qui existent entre les éléments du système que constitue la langue sont des relations d'interdépendance : la valeur de chaque élément dépend de la valeur de tous les autres. De plus, ces relations sont des relations entre signifiant et signifié, et non des relations entre signe linguistique et objet du monde représenté (et donc extérieur à la langue). Le programme de l'étude de la langue en elle-même et pour elle-même est bien respecté.

Différents linguistes et écoles se réfèrent à la perspective structuraliste : les continuateurs de Saussure (**Bally et Sechehaye**), l'école de Prague, le fonctionnalisme et la grammaire générative et transformationnelle considèrent tous la langue comme un système.

« Le terme structuralisme s'est appliqué et s'applique à des écoles linguistiques assez différentes, ce mot est utilisé parfois pour désigner l'une d'entre elles, parfois pour les désigner toutes. Elles ont en commun un certain nombre de conceptions et de méthodes qui impliquent la définition de structures en linguistique. »

J.Dubois, le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage. P 443.

LES DIFFERENTES THEORIES STRUCTURALISTES

I- LE STRUCTURALISME EUROPEEN

- **Le fonctionnalisme d'André martinet**

La langue n'est pas simplement un système désincarné, c'est un moyen de communication et d'action. (A. Martinet, 1980)

André martinet est le principal représentant du courant fonctionnaliste, selon lequel la langue est un instrument de communication, c'est-à-dire l'expression des choix effectués par un locuteur entre plusieurs éléments d'un ensemble. Il s'agit dans ce cas de décision prise par ce locuteur afin de transmettre ses expériences humaines aux membres de la société à laquelle il appartient.

« *La description d'une langue qui a valeur explicative et non seulement descriptive, est la description de l'ensemble des choix que peut faire le locuteur et que peut reconnaître l'auditeur. C'est à ce moment-là que la communication est réussie.* » **Baylon C, et Fabre P, (1994), initiation à la linguistique.**

- **La syntaxe de dépendance de Lucien Tesnière**

Partant de l'idée que la syntaxe (forme intérieure du langage) est autonome et qu'elle se distingue de la morphologie (forme extérieure du langage), Lucien Tesnière développe une « *syntaxe de dépendance* » qui servira de modèle à de nombreux linguistes et ceci grâce à son ouvrage « *élément de syntaxe structurale* » 1959.

- **La glossématique de Louis Hejlseslev**

Louis Hjelmslev, linguiste danois, chef de file de l'école **de Copenhague** qu'il fonda en 1931.

Elève *d'Antoine Meillet* et successeur de *Saussure*, dont l'influence se manifeste à travers son premier ouvrage « *principes de grammaire générale* » en 1928 et qui traduit la pensée saussurienne. Fondateur de la glossématique qui s'inspire grandement du Saussurisme.

Elle s'est très peu répandue dans le monde à cause de la difficulté d'approche ainsi que la faible diffusion du danois, langue dans laquelle le linguiste a écrit.

Ainsi son ouvrage où s'expriment tous les aspects de sa théorie n'a été traduit en anglais que dix ans plus tard (1943) à une époque où domine, aux Etats-Unis, *le distributionnalisme* qui éclipse un peu la glossématique, et ce n'est qu'en 1968 qu'il a été publié en français « *prolégomènes à une théorie du langage* », mais dès lors c'est le modèle *transformationnel* qui occupe le devant de la scène..

II- LE STRUCTURALISME AMERICAIN

- La syntaxe distributionnelle de Leonard Bloomfield

La tradition américaine a été dominée par la méthode descriptive, caractérisée par le choix d'une approche théorique abstraite du langage destinée à produire des descriptions pratiques et efficaces des langues particulières (l'étude des langues amérindiennes, en voie de disparition.) La description des langues a pris, par la suite, une allure synchronique, partant des relations entretenues entre les éléments de langue.

Au début du XXe siècle, la linguistique descriptive prend la forme de ce que l'on a appelé ultérieurement « *le distributionnalisme* », dont les précurseurs sont *Bloomfield, Harris, Sapir...*

Le modèle distributionnel est apparu donc aux Etats-Unis vers 1930, en s'appuyant essentiellement sur les travaux du linguiste américain Léonard Bloomfield, ainsi que les contributions de linguistes post-bloomfieldiens qui l'ont développé par la suite, tels que **Fries, Hockett, Bloch et Harris.**

- La syntaxe générative & transformationnelle de Noam Chomsky (GGT)

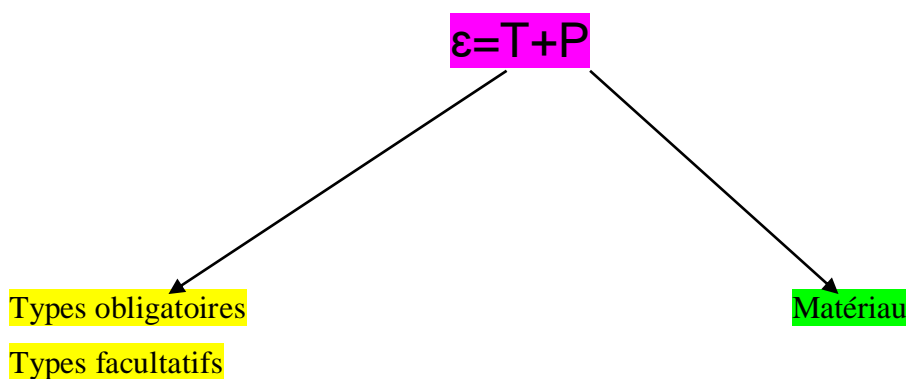
Elève du distributionnaliste Zellig S. Harris, Noam Chomsky né en 1928, va construire sa théorie en opposition avec les principes de cette école. Il refuse une grammaire de listes, élaborée sur base d'un corpus fini de phrases d'une langue. Pour expliquer comment on crée des énoncés, il prône une théorie qui puisse décrire et expliquer les faits connus, et prédire non encore observés.

L'ouvrage de base de Chomsky date de 1957 : structures syntaxiques. Il y définit la grammaire comme l'ensemble fini de règle qui permet de produire la totalité des énoncés grammaticaux possible d'une langue donnée. Il fonde cette définition sur l'observation du

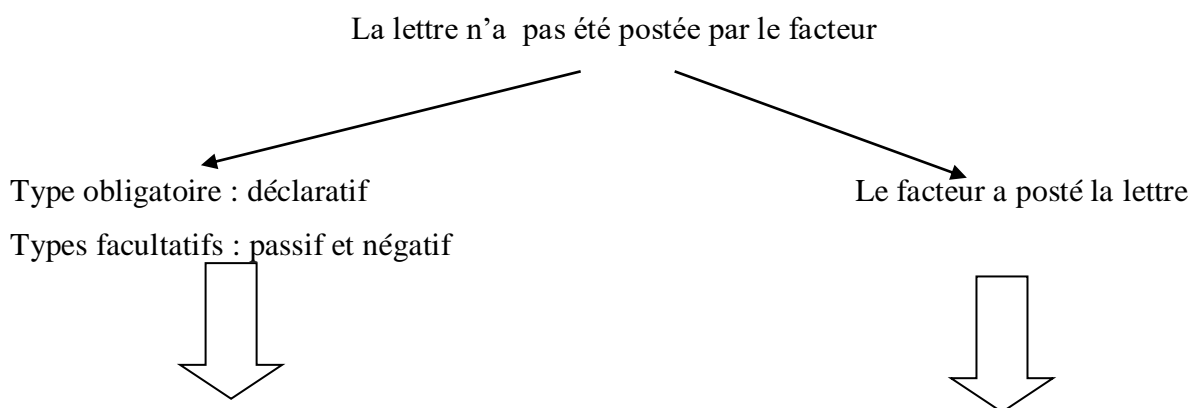
langage enfantin. L'enfant ne répète pas, comme un perroquet, les phrases qu'il a entendues. Il crée des énoncés, qu'il n'a jamais entendus, à partir des règles finies qu'il possède (*Maman fait la cuisine/ Papa répare la voiture* → *Papa fait la cuisine/Maman répare la voiture*).

Chomsky distingue alors la connaissance des règles (**la compétence**) et l'emploi, la mise en pratique des règles (**la performance**). Le travail du linguiste est de décrire la compétence.

La grammaire qui regroupe l'ensemble des règles et instructions explicites qui permettent d'engendrer, c'est-à-dire d'énumérer, toutes les phrases grammaticales possibles d'une langue sont dites génératives. Pour représenter les phrases, Chomsky adopte la forme de l'arbre en proposant la formule :



Exemple :



Structure profonde (P=Phrase) + Transformation (T= Types) = Structure de surface

III- LA LINGUISTIQUE DE LA PAROLE

- **L'énonciation**

Partant d'une critique de la linguistique de la langue, on voit naître les fondements de la linguistique énonciative dont le principe est **l'étude de la production des énoncés par les locuteurs dans la réalité de la communication vivante.**

Quand on parle de l'énonciation, on fait référence à **Emile Benveniste** « père » de la théorie de l'énonciation.

Cependant la théorie était en germe dans les travaux de **C. Bally et M. Bakhtine** entre 1910 et 1920, mais bientôt, la problématique de l'énonciation a été éclipsée par l'expansion rapide du modèle structuraliste.

Le domaine de l'énonciation s'est considérablement agrandi depuis les réflexions de Benveniste « **problèmes de linguistique générale** » et **Jakobson** à la fin des années 50.

Comprendre le sens d'une unité linguistique ne peut se réaliser indépendamment de ses conditions d'existence, permettant au sujet parlant d'entrer en jeu avec l'extralinguistique et de mettre en œuvre la langue pour former les principes de l'énonciation, tel était le principe de toutes les orientations dans ce domaine.

1. L'énonciation selon Émile Benveniste

« L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation. » C'est donc la relation entre langue et individu qui semble être établie et qui inscrit la phrase loin du domaine de la langue comme système de signe, mais dans celui de la langue comme **instrument de communication** utilisé par un locuteur faisant de la phrase un événement.

2. L'énonciation selon C.K-Orecchioni

Elle attribue au terme « Énonciation » deux glissements sémantiques : Le premier consiste à dégager **le produit de l'acte de production**. L'énonciation sera, dans ce cas, l'acte de

production d'un énoncé : « **À l'origine, l'énonciation s'oppose à l'énoncé comme un acte à son produit, un processus dynamique à son résultat statique.** »

Orecchioni exprime dans le deuxième glissement, une idée similaire à celle de **Benveniste**. L'énonciation sera pour elle, *l'action centrée sur celui qui exerce l'acte*, sans négliger l'aspect communicationnel qui est fortement présent et qui s'établit entre les deux partenaires, dans la mesure où le locuteur implante l'autre.

L'énonciateur se présente donc comme la composante essentielle de l'acte énonciatif et autour duquel le terme énonciation fonde ses principes, ce qui apparaît dans ses déclarations qui prétendent que : « **Au lieu d'englober la totalité du parcours communicationnel, l'énonciation est alors définie comme le mécanisme d'engendrement d'un texte, le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation, l'insertion du locuteur au sein de sa parole.** ».

3. L'énonciation selon Dominique Maingueneau

L'énonciation selon *Maingueneau* est *l'acte individuel d'utilisation de la langue dont le résultat est l'énoncé*, seul objet d'étude du linguiste. Parler d'individu c'est renvoyer l'énonciation au domaine de la parole qui est précisément le domaine de l'individuel.

4. Distinction entre : Énoncer/Énonciation/Énoncé

4.1.Énoncer

Du latin « enuntiare » qui veut dire « *faire savoir* », *exprimer en termes nets, sous une forme arrêtée (ce que l'on a à dire)*. (Petit robert). Cette définition implique les deux composantes du verbe énoncer : d'une part il signifie dire, d'autre part, il implique que ce dire s'adresse à quelqu'un.

On oppose, dans un premier temps, *l'énoncé à l'énonciation*, opposition qui, selon *V.SCOTT-BOURGET*, réside dans la forme grammaticale des deux termes, du fait que : **énoncé** est un **participe passé** qui, par dérivation impropre devient substantif, c'est ce qui est énoncé, opposé à **l'énonciation** dont le suffixe "ation" **désigne l'action**, d'où vient la notion **d'acte**.

4.2.Énonciation

Nom formé sur la base du verbe « *énoncer* » à l'aide du suffixe (a) tion qui sert à former des noms d'action : l'énonciation est donc **l'acte d'énoncer**.«On l'oppose à énonciation comme le produit à l'acte de production ; dans cette perspective l'énoncé est la trace verbale de cet événement qu'est l'énonciation.»¹

4.3.Énoncé/Phrase

Ce qui distingue l'**énoncé** de la **phrase** est bien la notion de **contexte**, car, la phrase est un fait de langue, donc abstraite, isolée et dépourvue de toute considération extralinguistique, et dont le sens reste stable. En l'intégrant dans un contexte bien déterminé, la phrase se transforme en un énoncé dont le sens variera selon la situation dans laquelle elle s'enracine. Cette notion de contexte permet de traiter l'énoncé comme un fait unique, du fait qu'une même phrase acquerra plusieurs sens en l'insérant dans des contextes différents. Le contexte est la situation particulière dans laquelle se réalise l'acte d'énonciation.

5. La situation de communication : se définit comme étant, l'environnement extralinguistique de l'énoncé (social, culturel, idéologique...) ainsi que l'ensemble des conditions de production/réception du message transmis par un sujet communicant et reçu par un sujet interprétant, désignant tous les deux les partenaires réels de l'acte de communication et donc de « *l'espace externe de l'énonciation.* »

6. La situation d'énonciation : conçue comme un système de coordonnées abstraites, associées à toute production verbale et incluant les protagonistes de la scène énonciative à savoir, « *sujet énonçant (énonciateur) et sujet destinataire* ». **Dominique MAINGUENEAU** lui accorde la définition suivante «*Tout énoncé, avant d'être ce fragment de langue naturelle que le linguiste s'efforce d'analyser, est le produit d'un évènement unique, son énonciation, qui suppose un énonciateur, un destinataire, un moment et un lieu particulier. Cet ensemble d'éléments définit la situation d'énonciation.*»**Dominique, MAINGUENEAU. Eléments de linguistique pour le texte littéraire. p. 1**

¹Dominique, MAINGUENEAU. *Analyser les textes de communication*. Paris : Dunod, 1998. P. 42

- **L'analyse du discours**

Définitions

- Pour le linguiste, le discours est, au sens strict, une phrase.
- Pour Emile Benveniste, le discours est comme « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque sorte ».
- Pour Kerbrat-Orrechioni, « le discours est le langage mis en action ».
- Pour Dominique Maingueneau le discours est « la mise en œuvre de la langue dans l'expression ou la communication ».
- Pour P.Charaudeau, les discours « est un énoncé ou un ensemble d'énoncés en situation de communication ».

Les différentes dichotomies

-**Discours vs Phrase** : le discours constitue une unité linguistique constituée d'une succession de phrases.

-**Discours vs Énoncé** : énoncé et discours relèveraient de deux points de vue différents. En fait un énoncé : une étude linguistique de conditions de production de ce texte en fera un discours.

-**Discours vs Texte** : le discours est conçu comme l'inclusion d'un texte dans son contexte (=conditions de production et de réception) (Adam 1999 : 39)

- Le discours suppose une organisation transphrastique
- Le discours est orienté
- Le discours est une forme d'action
- Le discours est interactif
- Le discours est contextualisé
- Le discours est pris en charge
- Le discours est régi par des normes
- Le discours est pris dans un interdiscours

L'analyse du discours pour Maingueneau est l'analyse de l'articulation du texte et du lieu social dans lequel il est produit.

- **La linguistique textuelle**

La linguistique européenne s'est constituée principalement sur le postulat saussurien, qui a eu pour effet, jusqu'aux années 70, d'écarter les textes et les discours.

L'histoire de la linguistique textuelle, en tant que discipline des sciences du langage, se constitue sur plusieurs héritages :

Les hypothèses structuralistes contiennent l'idée que les unités supérieures à la phrase sont organisées comme les phrases. C'est surtout **Ricoeur** qui formule cette hypothèse dans du texte à l'action, essai d'herméneutique (1986).

La sémiotique littéraire, représentée en France par Heudebine, Kristeva, Barthes, Genette, Greimas et l'école de Paris, construit également un objet dont les dimensions dépassent le cadre de la phrase : c'est le texte

La sémiologie représentée par exemple par Grize et Borel dirige également l'analyse vers la dimension textuelle des productions verbales.

Enfin, il ne faut pas oublier, du côté des productions orales, la sociolinguistique de Labov (qui travaille en particulier sur le récit oral) et la sociologie de Goffmann (sur la conversation).

1. Définitions

Pour **Emile Benveniste**, la linguistique textuelle est une approche théorique qui relève de la linguistique de l'énonciation et qui s'intéresse spécialement à l'étude du texte et l'analyse du discours. L'unité de base de la linguistique textuelle est le texte et non les phrases isolées.

Jean Michel Adam, précise la contribution des théories fondatrices de la discipline, comme les travaux de Saussure sur la distinction langue/parole, ceux de Benveniste sur l'énonciation et ceux de Bakhtine sur les genres du discours. Pour lui, la linguistique textuelle est une mise en relation avec l'analyse du discours, afin de montrer les objets communs et les différences. En tant que branche de l'analyse du discours, la linguistique textuelle n'étudie pas le contexte d'énonciation, tout en reconnaissant le caractère dialogique de tout texte, dans son rapport à l'interdiscours et à la « formation sociolinguistique ».

2. Le rapport entre texte et discours

Avec la notion de texte et discours, on a affaire à une distinction à la fois nécessaire, difficile et discutée. C'est **Jean Michel Adam** qui propose la formulation la plus claire, sous forme d'équation mathématique :

$$\text{Discours} = \text{Texte} + \text{Conditions de production}$$

$$\text{Texte} = \text{Discours} - \text{Conditions de production}$$

Dans une autre terminologie, on dira que l'objet discours intègre le contexte, les conditions extralinguistiques de sa production, alors que le texte les écarte, se définissant comme arrangement de segments relevant de la dimension linguistique.

3. Les grandes notions de la linguistique textuelle

3.1. La cohésion

Le terme est introduit par Halliday et Hasan en 1976, ils parlent de « *cohésion transphrastique* », pour désigner un ensemble de phénomènes langagiers, repérable par des marques spécifiques, qui permettent aux phrases d'être liées pour former un texte. Il s'agit alors de la « texture » du discours, définissable comme l'organisation formelle du texte dans la mesure où elle celle-ci assure sa continuité sémantique. Les relations entre les phrases sont signalées par des constructions, que Halliday et Hasan classent en cinq familles de relations : les relations de référence, de substitution, d'ellipse, de conjonction et de cohésion lexicale. Cette typologie a donné une impulsion à de nombreux travaux qui s'organisent sur trois plans :

-Plan phrastique : étude des marques de reprise ;

-Plan transphrastique : étude des morphèmes de liaison ;

-Plan supra phrastique : étude des marqueurs concernant l'ensemble du texte, quelle que soit sa dimension.

3.2. La Cohérence

La notion de cohérence, mise en place par Beaugrande en 1979, ne concerne pas le niveau de la linguistique mais l'organisation des représentations et qui touchent à l'ordre de l'extralinguistique avec une dimension cognitive, elle s'articule sur la compétence

encyclopédique des sujets, qui peuvent alors juger de la conformité des données de l'univers textuel avec les données pré linguistiques qui constituent leurs croyances et leurs savoirs sur le monde.

4. La progression thématique

La notion de progression thématique est construite sur le couple thème/rhème, comprise dans une perspective logico-sémantique : tout texte comporte un thème (ce dont il est question et qui est donc connu) ; et un rhème (ce que l'on dit à propos du thème, qui constitue une information nouvelle). Tout texte peut être défini comme « un développement progressif et cohérent de l'information communiquée à partir d'un thème donné » (Sarfati, 1997 :30), il existe, donc, une thématique du texte que l'on peut décrire en terme de progression.

Pour **Adam** et **Danes**, on peut distinguer trois types de progression :

5.1. La progression à thème constant : un texte est organisé selon une progression à thème constant quand chaque phrase ou proposition qui le constitue prend pour point de départ le même thème et développe successivement des rhèmes différents.

5.2. La progression à thème linéaire : un texte est organisé selon une progression à thème linéaire si le propos de la phrase ou proposition précédente devient le thème de l'unité suivante, celle-ci dotée d'un rhème lui-même repris comme thème suivant, etc.

5.3. La progression à thème divisé : un texte est organisé selon une progression à thème divisé ou dérivé s'il existe un thème d'ensemble ou hyperthème, divisé en plusieurs sous-thèmes à partir desquels les unités successives développent de nouveaux propos.

Si chaque type de progression dépend des choix des locuteurs, il n'en reste pas moins que certains genres contraignent les progressions : la description, par exemple, impliquera plutôt un thème divisé, alors que l'explication amènera de préférence une progression à thème linéaire.

- **La pragmatique**

1. Définition

La pragmatique est une branche de la linguistique qui s'intéresse aux éléments du langage, dont la signification ne peut être comprise qu'en connaissant le contexte de leur emploi. Elle est née au XIXe siècle aux Etats-Unis. William James (1842-1910) va aller dans ce sens et développer une théorie qui va bâtir « **la Pragmatique** » (du grec *pragma* « action »). Son ami Charles Peirce (1834-1914) va employer un terme voisin au *pragmaticisme*, en mettant l'accent sur l'activité sémiotique de l'homme, c'est-à-dire l'emploi des signes et leur usage dans un contexte naturel.

2. Objet de la pragmatique

1. La pragmatique s'intéresse aux phénomènes de dépendances contextuelles comme « je-ici ou maintenant » qui ont leurs références déterminées par des paramètres liés au contexte d'énonciation.

2-Elle vise aussi à faire une théorie des **inférences** : l'information ou le sens qu'on arrive à détecter à travers les énoncés linguistiques ; c'est-à-dire, ces informations se dévoilent à travers nos connaissances sur le monde et des hypothèses sur les intentions des locuteurs.

A la même période, en France, une nouvelle théorie commence à prendre forme. Une collaboration née alors entre le linguiste Oswald Ducrot, Dan Sperber et un linguiste britannique Deirdre Wilson pour développer la pragmatique générale connue sous le nom de la théorie de **pertinence** (qui vise à dire que ce qui est pertinent). Elle se base, essentiellement, sur le modèle d'inférence selon lequel un locuteur doit fournir à son interlocuteur des indices, et qu'il doit aussi partager avec lui un certain nombre de croyances et de connaissances ; lui permettant d'inférer l'intention de communication.

3. Contexte et cotexte

3.1. Le contexte englobe tout ce qui est extérieur du langage et qui, pourtant, fait partie d'une situation d'énonciation. Dans le cadre du contexte, on englobe tous les éléments comme le cadre spatio-temporel, l'âge, le sexe des/du locuteur(s), le moment d'énonciation, le statut social des énonciateurs etc. Nombre de ces marques contextuelles sont inscrites dans le

discours, et font intégralement partie de la deixis. Ce sont, comme on les appelle, des déictiques. En tout, nous pouvons énumérer cinq types de déictiques :

1. **Déictiques personnels** : ce sont des outils de grammaticalisation des marques de personne dans une situation d'énonciation correspondant aux participants. Nous pouvons placer dans cette catégorie les déictiques « je », « tu », « nous », « vous » et « on ».
2. **Déictiques temporels** : ce sont des marqueurs de temps qui situent l'énoncé par rapport au moment de l'énonciation. (Exemples : « aujourd'hui », « il y a trois jours », « cet automne ».)
3. **Déictiques spatiaux** : ce sont des marqueurs de lieu qui situent l'énoncé par rapport au moment de l'énonciation. (Exemples : « ici », « là ».)
4. **Déictiques discursifs** : Quelques exemples : « *ça, ci-dessus, ledit citoyen, cette histoire, par la présente, dans le développement subséquent, ce dont au sujet duquel j't'avais causé hier soir.* »
5. **Déictiques sociaux** (en relation étroite avec les déictiques de la personne): Quelques exemples : « *votre altesse, mon cher collègue, la grande bonté dont votre excellence a su faire preuve en de semblables circonstances.* »

3.2. Littéralement, **cotexte** signifie le texte autour d'un énoncé. D'un point de vue cognitif et conversationnel, le cotexte peut être défini comme l'interprétation des énoncés immédiatement précédents, servant ainsi de prémisse à la production d'un énoncé donné. C'est l'environnement linguistique de la phrase dans un texte (ce qui la précède et la suit).

4. Les actes de langage

La théorie des actes de langage, « Speech act theory », est une théorie de la pragmatique du langage définie par **Austin** et **Searl** :

J. Austin: How to do things with words, 1969

J. Searl: Speech acts, 1969.

Austin propose une vision plus opérationnelle, selon laquelle le langage sert à accomplir des actes. Il fonde sa théorie du langage et de son usage sur l'examen d'énoncés de forme affirmatif présent, voix active, des énoncés qui ne décrivent rien, donc qui ne sont ni vrais ni faux. Pour nous rendre compte de l'importance des conditions, examinons un cas dans

lequel elles ne sont pas satisfaites. Supposons par exemple, qu'un citoyen britannique, ou français, ou roumain dise un jour à sa femme : Avec ces paroles, je divorce d'avec toi. Certainement ce citoyen n'obtiendra pas le divorce dans ces conditions car il n'existe pas une procédure de ce type, conformément à laquelle en la prononçant on peut obtenir le divorce. En revanche, dans la culture musulmane, une telle procédure existe : en prononçant une phrase comme celle-ci citée trois fois de suite, un mari musulman réalise un divorce.

Les conditions générales pour le succès d'un acte de langage sont liées aux conditions générales de communication :

- Le locuteur doit s'adresser à quelqu'un.
- Son interlocuteur doit avoir compris ce qui lui a été dit dans l'énoncé correspondant à l'acte de langage.

5. Classification

5.1. Acte locutoire : aucune mise en œuvre du langage, par exemple, concevoir des phrases, choisir des mots, les ordonner en phrases, leur attribuer du sens, les prononcer ou les écrire, les entendre ou les lire, les comprendre, etc.

5.2. Acte illocutoire : ou actes contenus « dans le langage », aucune liste complète : décrire, interroger, répondre, ordonner, juger, promettre, s'excuser, pardonner, condamner, juger, féliciter, blâmer, remercier, saluer, inviter, accepter, argumenter, menacer, avouer, présenter, présenter une requête, nommer à un poste...

5.3. Acte perlocutoire : ou que l'on cherche à accomplir au moyen du langage : faire comprendre, persuader, consoler, instruire, tromper, intéresser, impressionner, mettre en colère, calmer, rassurer, troubler, influencer...

Exemples : soit les phrases suivantes :

1. Je te promets que je t'emmènerai au cinéma demain.

***Acte locutionnaire** : Il a dit « je te promets que je t'emmènerai au cinéma demain ».

***Acte illocutionnaire** : Il m'a promis de m'emmener au cinéma demain.

***Acte perlocutionnaire** : Il m'a assuré que demain nous irons ensemble au cinéma.

2. Tu ne peux pas faire cela.

***Acte locutionnaire** : Il a dit : « tu ne peux pas faire cela ».

***Acte illocutionnaire** : Il protesta contre mon acte.

***Acte perlocutionnaire** : a- IL me dissuade, me retint.

b- Il m'arrêta, me ramena au bon sens...

On peut résumer les définitions de ces trois types d'actes de la manière suivante:

1. L'acte locutoire : (que dit-il ?) est accompli par le fait de dire quelque chose (produire une suite de sons ayant un sens dans une langue).

2. L'acte illocutoire : (que fait-il ?) est accompli en disant quelque chose (déclarer, promettre..).

3. L'acte perlocutoire : (pourquoi faire ?) est accompli par le fait de provoquer des effets (changements...) de quelque chose.